

OBJET

**RESTAURATION DES GRILLES, AMENAGEMENT DES ABORDS ET ECLAIRAGE
DE MISE EN VALEUR DE L'ANCIEN HOTEL DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**

**APPROBATION DE L'ETUDE PREALABLE DU PROGRAMME DE TRAVAUX
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS DE L'ETAT / DRAC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des
Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 07/5-15 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire,
présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et
Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

3 abstentions

Pour

↓
*M. Emmanuel HOARAU, Mme Monique ORPHE,
Et Mme Hajasoa PICARD*

↓
Autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Approuve l'étude préalable du programme de travaux de restauration des
grilles, aménagement des abords et éclairage de mise en valeur de l'Ancien
Hôtel de la Ville de Saint-Denis

DELIBERATION N° 07/5-15

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement de l'opération par la Ville

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter le financement attendu de l'Etat / DRAC.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le **26 DEC. 2007**

LE DEPUTE-MAIRE



[Signature]
Sté-Paul VICTORIA

OBJET

RENOVATION DE LA PISCINE DU CHAUDRON
AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LE LOT N° 1

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT CORRESPONDANT

Par Délibérations n°06/3-12 du 15 Mai 2006, n° 06/6-49 du 04 décembre 2006 et n°06/4-65 du 22 Juin 2006, vous avez approuvé les travaux pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'opération de rénovation de la Piscine du Chaudron.

Pour mener à bien l'exécution du chantier, les travaux modificatifs et supplémentaires suivants s'avèrent nécessaires pour le lot 1 :

*** Travaux relatifs au mur coupe-vent**

Le mur coupe-vent préalablement prévu à l'emplacement du mur du zoo, a dû être déplacé vers l'intérieur du site, car la démolition du mur du zoo était rendue impossible par la présence de l'enclos des reptiles contre ce mur.

L'espacement nécessaire à la réalisation des fondations a amené à positionner le mur sur l'emplacement d'un baraquement (ancienne école de natation) qu'il faut démolir. Cette démolition prévue ultérieurement est à réaliser dans le cadre de l'opération en cours pour la poursuite des opérations.

De plus, il a été demandé de gravillonner sur toute la longueur du passage entre les 2 murs.

*** Travaux relatifs aux cunettes, caniveaux et réseau AEP**

Afin d'uniformiser les cunettes, certaines modifications ont été demandées. Pour raisons de sécurité et d'utilisation, les grilles des caniveaux de plages, prévues en inox, sont remplacées par des grilles en PVC.

L'alimentation en eau potable des sanitaires et du logement du gardien, n'étant pas connectée au réseau existant des vestiaires, doit être réalisée.

***Travaux relatifs à la réalisation d'un emplacement pour l'enrouleur des couvertures du petit bassin**

L'enrouleur de couverture du petit bassin est positionné sur le bac tampon. Pour des raisons de sécurité et de surveillance des bassins, il a été demandé de déplacer cet enrouleur le long du talus ouest. Une encoche dans le talus est donc à réaliser.

*** Travaux relatifs aux modifications des pédiluves**

Pour faciliter l'entretien et la sécurité, il est nécessaire de remplacer les séparations en plexi glass par des murets revêtus de faïence.

RAPPORT N° 07/5-16

* Travaux relatifs à la démolition du plongeoir et des plages périphériques

Dans la planification du chantier, la présence de la grue est prévue jusqu'à la fin de décembre.

Compte tenu des difficultés ultérieures pour accéder au bassin de plongeurs (réalisation des toboggans et de la plate forme pour les tapis solaires), il convient de procéder à la démolition du plongeoir et des plages périphériques dans le cadre de cette opération.

* Travaux relatifs au bac tampon et a la galerie technique

Afin de faciliter les opérations de maintenance du bac tampon, il est nécessaire de créer une deuxième trappe d'accès en opposition à celle prévue au marché.

L'accès à la galerie technique au droit du bac tampon est exigé compte tenu de la section des canalisations qui y passent, un fourreau de dévoiement est à réaliser afin de garder un passage suffisant pour l'accès à cette galerie.

Le coût des modifications demandées et des travaux supplémentaires s'élève à 74 234,93 € HT.

Lot 1

Augmentation des prestations : Voiries et réseaux divers, Gros œuvre étanchéité, Génie civil.

Lot	Montant HT initial du marché	Montant HT Avenant	Nouveau Montant HT du marché	Ecart entre mont. initial et nouv. montant
1	1 727 474,34	74 234,93 €	1 801 709,27 €	4,30 %

La réalisation de ces travaux entraîne donc une augmentation du montant du marché passé avec l'entreprise GTOI

En conséquence, je vous demande :

- 1) d'approuver les modifications et les travaux supplémentaires pour le lot N°1 ;
- 2) de prendre acte de l'augmentation du montant du marché (Lot 1) ;
- 3) de m'autoriser à signer l'Avenant correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DÉPUTÉ-MAIRE

René-Paul VICTORIA